COEUR'MAG

Magazine de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

N°18 // HIVER 2024

DOSSIER SPÉCIAL

TRI DES DÉCHETS, GESTION DES BIODÉCHETS, DÉCHÈTERIES,...

Découvrez tout ce qui a changé au 1er janvier 2024

coeurcotefleurie.org

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ÉDITO

Philippe AUGIER

Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Aujourd'hui plus que jamais, de grands défis sont devant nous : préservation de l'environnement, réchauffement climatique, transition énergétique, mobilité, digital, innovation, intelligence artificielle,…
Tout autant de thématiques que nous devons, nous, élus de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, appréhender et intégrer dans l'ensemble de nos projets de territoire. Et ce début d'année 2024 marque un véritable tournant.

Tout d'abord, la **gestion des déchets**. Depuis le 1er janvier, nous avons souhaité simplifier le tri de nos déchets. Désormais, les papiers, journaux, magazines et les cartons dont la taille le permet sont désormais à déposer avec l'ensemble des emballages dans le bac jaune. En parallèle, nous avons mis en place la gratuité des composteurs et ce, depuis juillet dernier. L'impact de ces actions pour les particuliers est en ce sens très positif. Et nous espérons ainsi améliorer la qualité du tri et réduire le tonnage de nos ordures ménagères.

La **transition écologique et énergétique** ensuite. Nous travaillons actuellement sur des projets importants tels que la Trame Verte Bleue et Noire pour laquelle un plan d'action a été élaboré, la renaturation des villes, la gestion durable de la façade littorale et fluviale dans le cadre de Notre Littoral pour Demain ou encore les énergies renouvelables. Nous avons conscience, en tant qu'élus, qu'il est plus qu'urgent d'agir aujourd'hui pour préserver et garantir notre territoire de demain.

Enfin, n'oublions pas la **mobilité** ! Nos réflexions et démarches avancent. Le plan d'action issu de l'étude globale réalisée en 2023 se met en route dès cette année. En parallèle, nous envisageons la réalisation de la piste cyclable qui reliera Saint-Arnoult à Villers-sur-Mer, les aménagements des bords de la Touques, le projet de connecter l'Est et l'Ouest du territoire via le Pont de la Guillotine,… Et bien d'autres encore !

Vous l'aurez compris, 2024 est une année qui s'annonce riche d'ambition et de concrétisations pour notre territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Philippe AUGIER

Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

SOMMAIRE

04
RETOUR EN IMAGE

06
RENCONTRE
Blanchisserie Dieuzy, une entreprise engagée.

07
DÉCRYPTAGE
Protéger les éco-systèmes avec la trame verte, bleue et noire.

08
GRAND ANGLE
Dossier spécial déchets :
Simplification des consignes de tri, gestion des biodéchets, déchèteries.
Ce qui change en 2024 sur la gestion des déchets.

12
ENVIRONNEMENT
Voies cyclables : objectif sécurité.
Éco d'eau : la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie s'engage.
Travaux sur le boulevard Fernand Moureaux à Trouville-sur-Mer.
Réfléchir aux solutions pour la renaturation des villes.
Énergies renouvelables : la loi APER sur notre territoire.

14
ACTUS
Fibre optique : bientôt la fin des travaux.
Fourrière animale : stop à l'abandon des animaux !
Et si on pensait à notre littoral pour demain ?
Contribuer à l'amélioration de la qualité de la restauration scolaire.
Modification n°5 du PLUi.
Un schéma directeur pour rendre les réseaux eaux et assainissement plus performants.

CŒUR' MAG - JOURNAL SEMESTRIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville – 02 31 88 54 49 - info@coeurcotefleurie.org

Directeur de la publication : Philippe Augier |

Rédaction : Marion Bréant, Pauline Devailly, Valentin Dussaux, Clarisse Monnier et les services de la Communauté de Communes / Agnès Guestre.

Photos / illustrations : Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, BABXIII, Adobe Stock, Sophie Palmier, Patrice Le Bris, Studio 911, Jean-Paul Adam |

Maquette : Studio 911 |

Mise en page : Valentin Dussaux **| Impression :** Nii **| Tirage :** 20 200 exemplaires |
Dépôt légal : à parution | N° ISSN : 2417-3029

2ème édition de l'évènement « #Objectif Emploi » une semaine dédiée à l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle• Septembre • Deauville

Première bougie soufflée pour le club *Entreprises & Territoire Cœur Côte Fleurie* (conférences, visites de sites et participation active au dynamisme du territoire) • Octobre • Deauville

Bilan de la saison touristique 2023 en présence de David Margueritte, 2ème Vice-Président de la Région Normandie • Octobre • Deauville

2ème édition de l'évènement « Up Up Up : le réemploi créatif a la cote » organisé au POM'S • Octobre • Deauville

Signature de la nouvelle Concession de Service Public de l'assainissement, de la collecte des eaux pluviales et de la surveillance active des eaux de baignade avec la SETDN Veolia • Octobre • Deauville

La Communauté de Communes représentée à la 33ème Convention des Intercommunalités de France par le Président, Philippe Augier, Marc Bourhis, Directeur Général des Services de la CCCCF et Secrétaire Général adjoint en charge des partenariats de l'ADGCF, et Caroline Vigneron, Directrice Générale Adjointe de la CCCCF • Octobre • Orléans

Dans le cadre d'Octobre Rose, la Communauté de Communes s'est associée au Rotary Club, à l'ACAPARS et aux Vitrines de Deauville en se parant de rose pour un week-end spécial #RoseInDeauville • Octobre • Deauville

Pose des nouveaux mâts d'éclairage par héliportage sur le futur complexe d'athlétisme • Novembre • Deauville

BLANCHISSERIE DIEUZY, UNE ENTREPRISE ENGAGÉE

L'ENTREPRISE DIEUZY À SAINT-GATIEN-DES-BOIS PROPOSE LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DU LINGE POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME. ELLE EST DEVENUE L'UNE DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES INCONTOURNABLES DE SON SECTEUR.

Pour la petite histoire…

C'est en 1960 que Michel Dieuzy créé sa société de blanchisserie à Villerville après avoir constaté qu'il y avait une véritable demande en matière d'entretien du linge dans les hôtels et restaurants. Huit ans plus tard, accompagné de ses fils, il développe l'entreprise et s'installe à Saint-Gatien-des-Bois.

En 1987, la blanchisserie familiale remporte un appel d'offres pour le nouveau Center Parcs de Verneuil-sur-Avre et confirme son expertise. Les trois fils de Michel Dieuzy reprennent la société en 1996 et complètent l'offre avec la location de linge. La blanchisserie ouvre alors de nouveaux sites à Vire en 2000 et en Picardie en 2007. Dominique Dieuzy prend la tête du groupe et le développe avec une nouvelle blanchisserie dans l'Eure en 2018.

Attentifs à l'environnement

Aujourd'hui, l'entreprise dispose d'une capacité de traitement de 30 tonnes de linge par jour sur le site de Saint-Gatien-des-Bois. *« Nous maintenons toujours ce niveau car ainsi nous sommes sûrs de répondre à la législation concernant nos rejets d'eau. Nous sommes très vigilants sur tous les sujets touchant à l'environnement »,* explique Arthur Caniard, chef de projet chez DIEUZY.

« Il y a 20 ans, nous dépensions 17 litres d'eau par kg de linge et aujourd'hui, nous arrivons à 6 litres. Nous avons mis en place des méthodes de traitement qui optimisent le process de lavage. Il en est de même pour nos machines que nous renouvelons régulièrement pour les adapter aux normes en vigueur et moins consommer ».

Trouver des solutions pour l'emploi saisonnier

Côté emploi, le site de Saint-Gatien-des-Bois fonctionne avec 40 à 50 opérateurs de production en hiver et 90 en été.

« Nous employons des saisonniers pour répondre à la forte demande entre avril et septembre et avons des problématiques particulières liées au logement et à la mobilité.

Nous échangeons tous les mois sur le sujet avec d'autres entrepreneurs dans le cadre du club Entreprises & Territoires Cœur Côte Fleurie. Cela nous permet de trouver des solutions communes ou de connaître les actions mises en place par la Communauté de Communes ».

PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AVEC LA TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE

Marais roselier à Touques

La biodiversité, c'est quoi exactement ?

C'est l'ensemble des êtres vivants, des écosystèmes dans lesquels ils vivent et des interactions entre les espèces. Pour se reproduire, se nourrir, se reposer ou pour migrer, les espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer. Or l'urbanisation, les routes, la pollution, le changement climatique… menacent cette biodiversité.

Protéger les corridors écologiques

Pour répondre à cette problématique et remettre en état les continuités aquatiques et terrestres, un outil d'aménagement du territoire a été mis en place par l'Office français de la biodiversité : la Trame Verte, Bleue et Noire (TVBN). Elle permet de maintenir ou restaurer les habitats naturels des espèces végétales et animales. La trame verte correspond aux milieux naturels terrestres, la trame bleue au réseau aquatique et la trame noire à un réseau écologique propice à la vie nocturne (lutte contre la pollution lumineuse).

Un plan d'action en cours de finalisation

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie s'est emparée du sujet en réalisant une étude dès 2022. Après l'élaboration du diagnostic et la définition de la stratégie, un plan d'action est en cours de finalisation. Il a été proposé en partenariat avec les acteurs normands de la biodiversité.

VOICI LES 4 GRANDS AXES DE CE PLAN D'ACTION AVEC DES EXEMPLES DE PROPOSITIONS :

› Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques

- Protéger les interactions entre le Marais de la Touques et celui de Blonville-sur-Mer.

- Créer et restaurer des mares dans les secteurs prioritaires.

› Favoriser la résilience du territoire en conciliant développement économique, biodiversité et changement climatique

- Mettre en place un programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

-Mettre en place une gestion des plages favorable à la biodiversité.

› Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la biodiversité

- Sensibiliser les habitants sur le décloisonnement des jardins pour le passage de la petite faune, comme le hérisson par exemple.

- Communiquer sur les impacts négatifs de la pollution lumineuse sur la faune, la flore et la santé humaine.

› Construire un projet de Trame Verte, Bleue et Noire partagé et durable

- Intégrer la TVBN dans le Plan local d'urbanisme intercommunal.

Un guide pédagogique autour de la TVBN sera prochainement diffusé ainsi que des fiches sur les pratiques favorables à la biodiversité à mener chez vous.

Tous au bac jaune !

LES CARTONS DE VOS COLIS

à découper en morceaux au préalable s'ils sont plus grands que le conteneur (ou à apporter en déchèterie).

LES PAPIERS

enveloppes, magazines, feuilles, cahiers.

Et toujours...

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, CARTON OU MÉTAL

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024, LE GESTE DE TRI EST SIMPLIFIÉ SUR CŒUR CÔTE FLEURIE ! DÉSORMAIS TOUS LES PAPIERS AINSI QUE LES CARTONS VONT DANS LE BAC JAUNE, EN PLUS DES EMBALLAGES.

RETROUVEZ LE POINT TRI LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLICATION GUIDE DU TRI CITEO

+ SIMPLE LE TRI

CE QUI CHANGE POUR VOUS ?

Auparavant collectés dans les points tri bleus, les papiers, journaux et magazines sont désormais à déposer avec l'ensemble des emballages dans votre bac jaune ou dans un point tri jaune. Les cartons peuvent également être mis dans le bac jaune si leur taille le permet.

Trier permet de réduire le nombre de déchets dans les ordures ménagères. Par ailleurs, les déchets triés redeviennent des matières premières utilisées ensuite dans la fabrication d'objets du quotidien.

ASTUCE

Trier ses déchets c'est très bien, les réduire c'est encore mieux ! Nos habitudes de consommation engendrent une quantité de déchets dont nous n'avons pas toujours conscience. Alors n'oublions-pas : **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

TOUS LES PAPIERS

NOUVEAU

Magazines

Enveloppes

Feuilles

Cahiers

TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON

NOUVEAU

Briques

Boîtes

Boîtes à œufs

Les cartons de vos colis de livraison* vont également dans les bacs jaunes

Boîtes à pizza

Rouleaux

Étuis

S'ils sont plus grands que le conteneur, ils sont à découper en morceaux ou à apporter en déchèterie.

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles

Flacons

Bidons

Pots

Sacs

Sachets

Barquettes

Boîtes

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

Canettes

Couvercles

Conserves

Aérosols

Barquettes

Boîtes

+ SIMPLE LES BIODÉCHETS !

LE SAVIEZ-VOUS ?

La loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) a généralisé le tri à la source des biodéchets pour tous, particuliers et professionnels, depuis le 1er janvier 2024.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, pleinement engagée dans la réduction des déchets, distribue depuis de nombreuses années des composteurs (collectifs ou individuels) et des lombricomposteurs, pour permettre à chacun de pratiquer le compostage chez lui. Pour étendre et encourager cette pratique, la Communauté de Communes a mis en place la gratuité des composteurs et lombricomposteurs depuis juillet 2023.

Un travail qui a porté ses fruits : plus de 300 composteurs ont été distribués depuis juillet contre 100 composteurs distribués en 2022.

Le compostage permet de réduire de 30 % le poids de la poubelle noire en éliminant les épluchures de fruits et légumes, les fruits et légumes abîmés, les mouchoirs et le papier essuie-tout, thé, marc de café, rouleaux de papier toilette ou boîte à œufs, etc.

Tous au compost !

Épluchures et restes de fruits et légumes

Plantes et fleurs fanées

Sachets de thé

Marc et dosettes de café

Boîtes à œufs

Carton brun

Mouchoirs et essuie-tout

Coquilles d'œufs

LE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Pour les résidences individuelles avec jardin : les usagers doivent appeler le 02 31 88 5000 pour faire une demande de composteurs. Ces derniers seront recontactés par les agents de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

LE LOMBRICOMPOSTEUR

Pour les appartements ou résidences sans jardin : les lombricomposteurs sont à disposition des usagers. Pour en obtenir un, ils doivent en faire la demande directement en se rendant au Centre de collecte situé à Touques (à côté de M.Bricolage).

LE COMPOSTEUR COLLECTIF

Pour les résidences collectives : les usagers désirant mettre en place un composteur au sein de leur résidence doivent, au préalable, en faire la demande à leur syndic de copropriété qui étudiera la faisabilité. Ce dernier prendra ensuite attache auprès de la Communauté de Communes.

+ SIMPLE LES DÉCHÈTERIES

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024, FINI LES HORAIRES HIVER /ÉTÉ ! LES DÉCHÈTERIES ONT DÉSORMAIS DES CRÉNEAUX HORAIRES D'OUVERTURE FIXES TOUTE L'ANNÉE.

DÉCHÈTERIE DE LA CROIX-SONNET

Route de Trouville, RD 74
En direction de l'aéroport de Deauville-Normandie
à Saint-Gatien-des-Bois

LUNDI	8H30 - 12H	13H30 - 17H30
MARDI	8H30 - 12H	13H30 - 17H30
MERCREDI	8H30 - 12H	13H30 - 17H30
JEUDI	8H30 - 12H	FERMÉE
VENDREDI	8H30 - 12H	13H30 - 17H30
SAMEDI	8H30 - 12H	13H30 - 17H30
DIMANCHE	FERMÉE	FERMÉE

DÉCHÈTERIE DE VILLERS-SUR-MER

1359 Route de Dives, RD 513 - Direction Cabourg

LUNDI	8H30 - 12H	13H30 - 17H30
MARDI	8H30 - 12H	FERMÉE
MERCREDI	8H30 - 12H	13H30 - 17H30
JEUDI	8H30 - 12H	13h30 - 17h30
VENDREDI	8H30 - 12H	13H30 - 17H30
SAMEDI	8H30 - 12H	13H30 - 17H30
DIMANCHE	FERMÉE	FERMÉE

Accès aux particuliers et professionnels sur présentation d'une carte de déchèterie

DE NOUVELLES FILIÈRES DE TRI ET DE RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIE

Cette tendance vers une meilleure valorisation des déchets est favorisée par la structuration de filières spécialisées qui organisent la gestion de certains flux de déchets.

Fin 2021, 14 filières spécialisées étaient en fonction pour des flux de déchets bien connus du grand public en raison de leur quantité ou de leur dangerosité (emballages ménagers, déchets dangereux, équipements électriques et électroniques, ameublement, etc.).

Avec la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, ce dispositif s'élargit à de nouvelles filières. Déposez ces déchets spécifiques dans les compartiments dédiés en déchèteries.

Articles de jardin et de bricolage

Articles de sport et loisirs

Jeux et jouets

Fenêtres

Matériel médical

VOIES CYCLABLES : OBJECTIF SÉCURITÉ

Dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable en cours d'élaboration, la Communauté de Communes a lancé une étude en vue de résorber certains points de discontinuités cyclables du territoire. Différentes portions sont étudiées, notamment la connexion entre Deauville et Touques par la RD 677 (franchissement de la Touques) et celle entre la voie verte et la Maison des jeunes de Trouville-sur-Mer. Les problématiques suivantes sont étudiées : franchissement de la Touques, de routes départementales et de la voie ferrée.

L'objectif est de définir des aménagements cyclables continus et sécurisés pour les cyclistes. Un bureau d'études accompagne la Communauté de Communes pour trouver des solutions techniques et les estimer financièrement. Cette action est soutenue par l'Ademe dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2.

Qu'en est-il de la voie cyclable est-ouest ?

Les dernières acquisitions foncières ont été réalisées. Les dossiers administratifs vont pouvoir être lancés. Objectif : finalisation des travaux mi-2025

ÉCO D'EAU : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE S'ENGAGE !

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie détient, depuis toujours, la compétence eau potable et a fait le choix de déléguer son service public à la S.E.T.D.N. Veolia Eau. Et c'est ensemble, aux côtés des 12 communes, que la Communauté de Communes et Véolia Eau portent quotidiennement un regard attentif à la gestion de l'eau sur le territoire. L'objectif est de préserver la ressource en eau en ayant une gestion raisonnée de l'eau potable.

Au regard de la situation nationale et de la situation territoriale qui se veulent inquiétantes (sécheresse, etc.), la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et ses communes membres ont souhaité s'impliquer davantage en faveur de la préservation de la ressource en eau. Ainsi, en septembre dernier, elles s'engageaient dans l'initiative ÉCO D'EAU en signant officiellement une charte d'engagements volontaires et choisissaient de concrétiser leurs engagements par la réalisation d'actions.

Parmi elles :

- Le télérelevé des compteurs d'eau.
- La sensibilisation des usagers aux éco-gestes.
- La détection immédiate d'une fuite sur le réseau.
- La réhabilitation complète de l'espace pédagogique Algia.

TRAVAUX SUR BOULEVARD FERNAND MOUREAUX À TROUVILLE-SUR-MER

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie profite des travaux de réaménagement du boulevard Fernand Moureaux portés par la ville de Trouville-sur-Mer pour renouveler une partie de la canalisation d'eaux usées qui présentait des non-conformités. Concrètement, il s'agit d'un linéaire de 315 m entre la rue Notre-Dame et la rue Victor-Hugo. Le réseau sera ainsi redimensionné et le raccordement des bâtiments, notamment des restaurants, sera optimisé. Ces travaux ont démarré le 14 novembre et doivent s'achever au printemps.

La Communauté de Communes en profite également pour simplifier la gestion des déchets à Trouville-sur-Mer, en implantant des nouveaux points tri. Au total, 25 nouvelles colonnes seront implantées sur 5 points distincts, à proximité des passages piétons.

L' installation de ces nouveaux points d'apport volontaire permet d'encourager le tri des déchets, de réduire les dépôts sauvages mais aussi de simplifier la collecte. Un moyen efficace d'agir sur l'environnement et d'améliorer la qualité de vie dans l'espace public.

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE AUX SOLUTIONS POUR LA RENATURATION DES VILLES

Les élus de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie réfléchissent actuellement aux mesures à prendre en matière de renaturation des villes. Les solutions qui seront mises en place peuvent atténuer le dérèglement climatique, restaurer la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants. Mais ce changement de paradigme nécessite de proposer des solutions pérennes dès maintenant.

Le terme de renaturation recouvre un ensemble d'actions ou d'opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé. Le développement de l'agriculture urbaine peut, par exemple, participer à la production alimentaire locale tout en constituant un levier du bien vivre ensemble. Des solutions peuvent être envisagées pour retrouver un sol vivant et rendre sa place au végétal : accompagnement des voiries, aménagements de parkings, végétalisation des cours d'école,…

La renaturation est une première étape vers la voie de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) souhaitée par l'État pour 2050. C'est pourquoi les élus étudient dès maintenant les solutions à trouver : quels sont les espaces à revoir ? Comment la nature peut-elle être partie prenante dans les espaces publics ? Comment gérer les aléas pluvieux en faisant entrer la nature en ville ? Jusqu'où sommes-nous prêts à aller ? Toutes ces questions seront débattues dans les mois à venir pour aider aux prises de décisions.

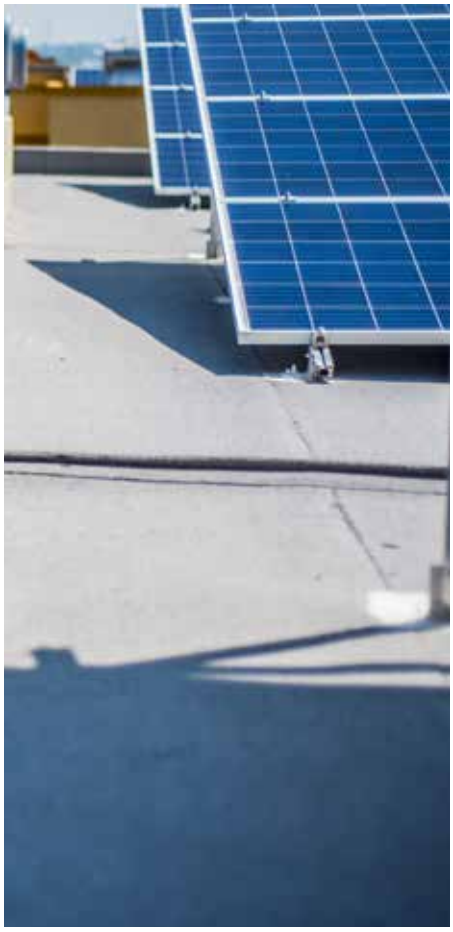

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LA LOI APER SUR NOTRE TERRITOIRE

En matière de développement durable, l'objectif de la France est la neutralité carbone à horizon 2050. Dans cette optique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre passe forcément par l'implantation d'énergies renouvelables. Il est devenu nécessaire de planifier leur développement sur les territoires.

Le rôle des communes et des intercommunalités est central dans cette planification puisqu'il faudra à ce titre valoriser au mieux le foncier. Des comités régionaux de l'énergie vont voir le jour en lien avec la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Leur but : élaborer des propositions d'objectifs locaux sur le développement des énergies renouvelables.

Pour ce faire, les élus des communes s'appuieront sur des études expliquant les potentiels énergétiques de leur territoire grâce à des outils spécifiques. Une cartographie aidera à identifier les zones d'accélération et des fiches sont réalisées par l'ADEME pour expliquer les principaux enjeux de chacune des solutions, avec des chiffres-clés et des retours d'expérience.

Ces données permettront aux élus de développer les projets les mieux adaptés à leur territoire : production d'électricité renouvelable comme l'éolien ou le photovoltaïque, production de chaleur renouvelable avec le bois-énergie, la géothermie profonde ou de surface, le solaire thermique, le réseau de chaleur… Les élus de la Communauté de Communes réfléchissent à la mise en place du projet.

FIBRE OPTIQUE : BIENTÔT LA FIN DES TRAVAUX

La fibre optique est en cours de déploiement sur le territoire de Cœur Côte Fleurie. Aujourd'hui, le réseau public fibre est accessible pour 85 % des logements, entreprises et sites publics de la Communauté de Communes. Des travaux sont encore nécessaires pour rendre 100 % des logements du territoire éligibles. Le nouveau délégataire, Altitude Infra, a signé un avenant permettant d'accélérer la fin de la couverture numérique sur le territoire.

Pour tout connaître sur la fibre, rendez-vous sur le site www.coeurcotefleurie-fibre.fr. Éligibilité, abonnement, liste des Fournisseurs d'Accès à Internet, raccordement, travaux,... Vous y trouverez toutes les informations pratiques relatives à l'installation de la fibre sur le territoire, que vous soyez particulier ou professionnel. En cas de question ou incident, un formulaire de contact est mis à votre disposition sur le site Internet pour vous aider.

FOURRIÈRE ANIMALE : STOP À L'ABANDON DES ANIMAUX !

Départs en vacances, problèmes financiers, séparations,... Chaque année, ce sont plus de 100 000 animaux qui sont abandonnés par leur maître en France, un chiffre évidemment beaucoup trop élevé. La fourrière et le refuge animal, situés à Touques, en font les frais !

Cela est pourtant considéré comme un acte de maltraitance, puni par la loi. L'auteur de ce fait risque 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. En effet, des solutions de garde multiples existent : faire appel à un proche, à une famille d'accueil pour animaux ou à un pet-sitting (garde à domicile), faire garder son animal dans une pension pour animaux ou dans une association spécialisée, proposer un échange de garde entre propriétaire d'animaux, etc. Il y aura toujours une solution à trouver pour lutter contre l'abandon.

L' arrivée d'un animal dans sa vie est un véritable engagement à long terme. Adopter un animal, c'est en être responsable.

ET SI ON PENSAIT À NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN ?

Face aux enjeux du changement climatique, la Communauté de Communes s'engage dans le dispositif régional Notre Littoral pour Demain, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville. L'objectif est d'élaborer une stratégie locale en faveur d'une gestion durable de la façade littorale et fluviale de ces deux territoires. Cette stratégie doit permettre d'analyser les phénomènes d'inondation, de submersion marine, d'érosion côtière, de mouvements de terrain, leur concomitance et les enjeux qui en découlent, pour ensuite co-construire une stratégie d'aménagement aux horizons 20, 50 et 100 ans. Il s'agit d'une démarche transversale et multithématique, basée sur le périmètre de la sous-cellule hydrosédimentaire de Trouville-sur-Mer, regroupant les deux Communautés de Communes.

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, la Communauté de Communes mène une nouvelle action aux côtés du Réseau des CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) normands, en accompagnant 4 restaurants scolaires du territoire désireux de proposer une alimentation locale et durable, pour les deux prochaines années.

Chaque établissement a bénéficié d'un diagnostic personnalisé concernant le fonctionnement et l'approvisionnement, permettant ainsi de dégager des objectifs et actions à mettre en place prochainement, en fonction des besoins. Les établissements se sont rencontrés pour travailler ensemble sur le sujet, et ainsi échanger sur leurs situations. L'objectif est qu'à l'issue de ces deux ans, les restaurants scolaires augmentent de manière significative leur part de produits locaux et limitent leur gaspillage.

MODIFICATION N°5 DU PLUI

La modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), lancée le 30/09/23, porte sur plusieurs thèmes, notamment :

- des modifications relatives au règlement et la réalisation de projets nouveaux (ex. : assouplir certaines dispositions afin de s'adapter aux réalités soulevées à l'occasion de l'instruction des autorisations d'urbanisme : taille des châssis de toit, les règles techniques de pose de panneaux photovoltaïques, la rénovation du camping de Vauville…).
- des modifications de zonage pour affiner la règlementation applicable à certaines activités (ex : Presqu'île de la Touques à Deauville, création d'une zone dédiée aux activités économiques (UE) à Tourgéville plus cohérente avec l'activité actuelle présente sur la parcelle),
- des modifications relatives à une meilleure mise en oeuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables : réajustement des linéaires commerciaux à Blonville-sur-Mer, ajout d'un emplacement réservé à Deauville,…
- l'ajout de bâtiments d'intérêt architectural et patrimonial en zone Agricole,
- la mise à jour de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Lisière sud de Villers-sur-Mer ».
- la rectification d'erreurs matérielles.

Le rapport de présentation de l'ensemble des modifications envisagées sont disponibles sur www.coeurcotefleurie.org et une version papier du rapport ainsi que le registre d'observations sont disponibles à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie situé 12 rue Robert Fossorier – 14800 DEAUVILLE aux jours et heures d'ouverture habituels du public (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h hors jour férié).

UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR RENDRE LES RÉSEAUX EAUX ET ASSAINISSEMENT ENCORE PLUS PERFORMANTS

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie va lancer cette année deux schémas directeurs concernant l'assainissement, les eaux pluviales, d'une part, et l'eau potable, d'autre part, afin d'avoir une vision des actions à mener sur l'ensemble du territoire.

Le schéma directeur assainissement et eaux pluviales permettra notamment de définir les actions pour améliorer les systèmes de collecte des eaux usées et pluviales, favoriser l'infiltration des eaux pluviales lorsque c'est possible, définir les canalisations à remplacer et les ouvrages à créer. Le schéma directeur eau potable permettra quant à lui de définir les travaux à réaliser pour limiter les fuites et ainsi favoriser le rendement.

À travers ces deux projets, menés sur 2 ans, l'enjeu est d'améliorer les installations actuelles tout en prenant en compte les considérations environnementales et écologiques.

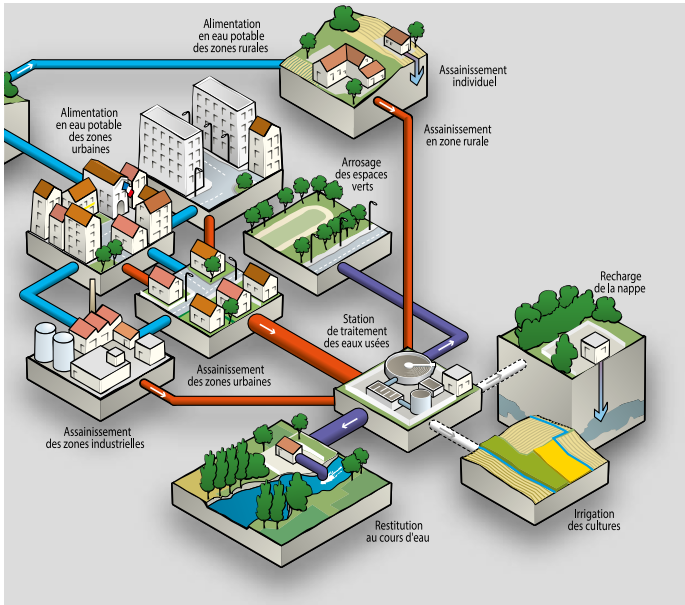

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024

+ SIMPLE LE TRI

PAPIERS CARTONS EMBALLAGES

Tous au bac jaune !

02 31 88 5000
coeurcotefleurie.org

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES